



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 23 AVRIL 2026

Convocation du 10 avril 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. Gérard CHAPPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 11  
Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 11  
POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**DELIBERATION 2026-36 – INSTAURATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que la commune de Monlet dispose de quatre budgets, à savoir le budget principal, le budget annexe de la station-service du Garay, le budget annexe du lotissement de la Gare et le budget annexe du lotissement de l'Arbre Sauvage ;

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'autoriser le Maire à procéder, au titre de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- dit que cette autorisation vaut pour le budget principal et les trois budgets annexes de la commune.

Fait et délibéré à Monlet, le 23 avril 2026

la Secrétaire de séance,

Stéphanie LIS

le Maire,

Arthur PALMIERI